



La place de l'IA à la Cour de cassation

17 septembre 2025

L'OPEN DATA DES DECISIONS DE JUSTICE : UNE DIFFUSION PAR LA COUR DE CASSATION DES DECISIONS RENDUES PUBLIQUEMENT PAR LES JURIDICTIONS DE L'ORDRE JUDICIAIRE SUR LE SITE INTERNET JUDILIBRE : <https://www.courdecassation.fr/acces-rapide-judilibre>



COUR DE CASSATION

[La Cour](#) [Audiences](#) [Décisions](#) [Kiosque](#) [Colloques](#) [International](#) [Parquet général](#) [Mes démarches](#)



[< RETOUR À LA RECHERCHE](#)

[NOUVELLE RECHERCHE >](#)

[↓ TÉLÉCHARGER PDF >](#)

[↓ TÉLÉCHARGER PDF SANS ZONAGE >](#)

[RÉSULTAT SUIVANT >](#)

5 septembre 2025
Cour d'appel de Grenoble
RG n° 24/00632

OBJECTIFS DE L'OPEN DATA DES DECISIONS DE JUSTICE



Assurer la **transparence** de la justice (enjeu démocratique)



Enrichir les **débats judiciaires** (dialogue des juges)



Assurer une meilleure **sécurité juridique** (cohérence des décisions)

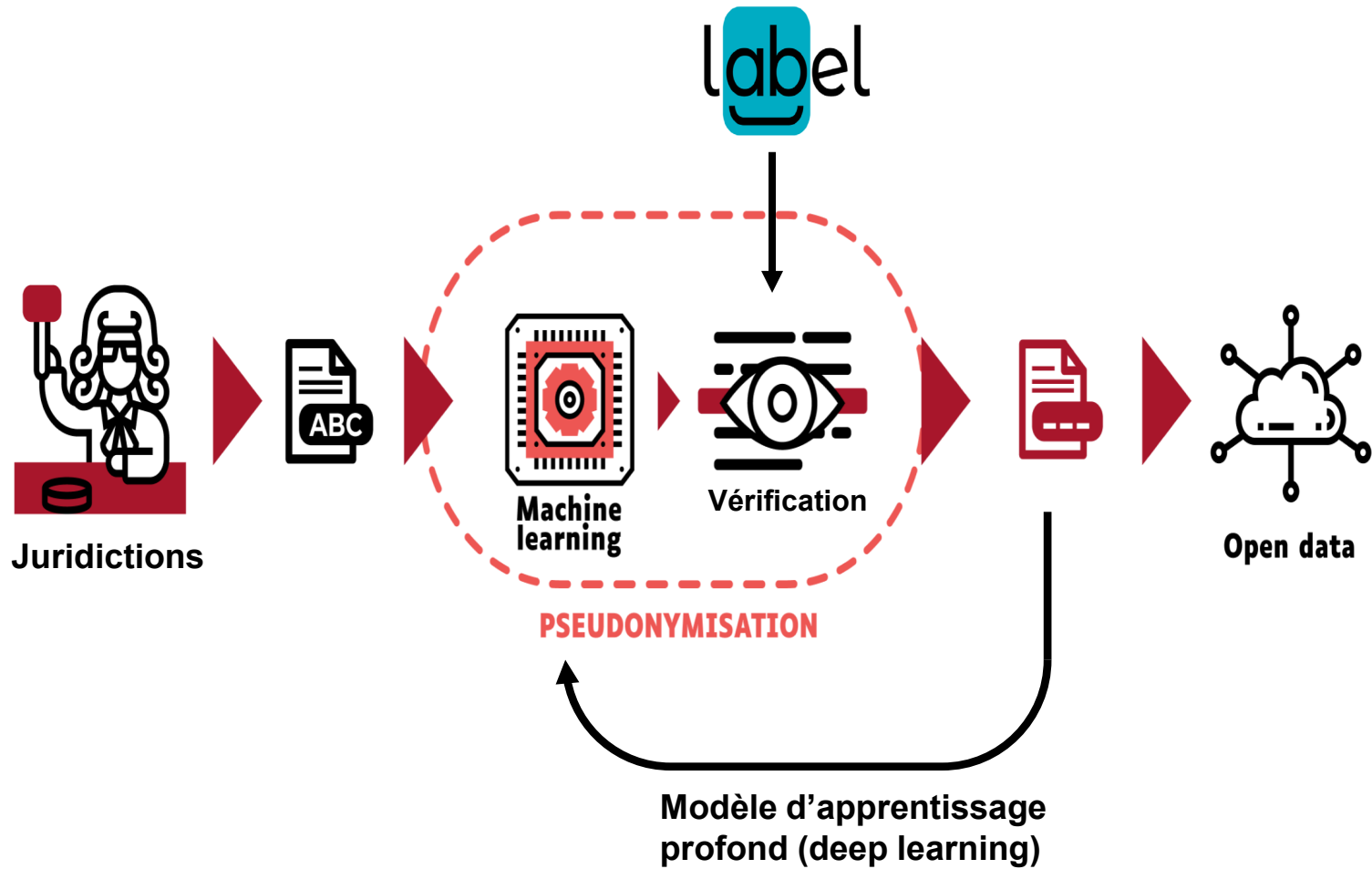
Statistiques Judilibre

1 437 256 décisions au 17 septembre 2025

Résumé général

1 437 256	550 556	516 464	348 425	21 811	16/09/2025
Nombre de décisions total	Nombre de décisions CC	Nombre de décisions CA	Nombre de décisions TJ	Nombre de décisions TCOM	Date dernière décision

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES DECISIONS MISE EN OPEN DATA



Equipe de data science au sein du Service de Documentation, des Etudes et du Rapport (SDER) de la Cour de cassation : Le laboratoire d'innovation

- **Ressources humaines** : data scientists et developers supervisés par des magistrats
- **Puissance de calcul** : GPU installés sur les serveurs de la Cour
- **Données** : bases de données juridiques administrées par la Cour de cassation

PÔLE 2 - NUMERIQUE ET DIFFUSION DE LA JURISPRUDENCE

Claire STRUGALA - Conseillère référendaire et adjointe à la directrice du SDER

Cheffe du pôle 2 et directrice du projet Open Data

Droit du numérique et protection des données

Matthieu ALLAIN - adjoint -chef de pôle

Attachée
Justice

AJ

PPI

Cellule anonymisation

Camille TEULIER
Cheffe de cellule

20 agents
annotateurs

Diffusion et valorisation de la jurisprudence

Cristina APETROAIE - adjointe-chef de pôle

CTI

Webmestre

Frédéric
MOUROT

Webmestre

**Cellule des bulletins, du
rapport et autres diffusions
numériques**

Attachée de
justice

AA

Vacataire

Laboratoire d'innovation

Mehdi HADROUJ

Responsable
du
laboratoire

Lead
développeur

Data scientist

Pseudonymisation des décisions de justice :

- Contexte : projet d'open data des décisions de justice ;
- Algorithme d'apprentissage automatique entraîné pour reconnaître des catégories de données à occulter (noms, addresses...) dans les décisions de justice ; supervision humaine basée sur une analyse de risque.

Orientation des pourvois vers les différentes chambres civiles :

- Algorithme d'apprentissage automatique entraîné sur les affaires déjà jugées;
- Assistance à l'orientation des pourvois (supervision humaine par un magistrat du SDER ; gain de temps et d'efficacité);

Rapport du groupe de travail sur intelligence artificielle à la Cour de cassation remis le 28 avril 2025 : “Cour de cassation et intelligence artificielle : préparer la Cour de demain »

- Composition pluridisciplinaire
- Objectifs: Identifier et évaluer de nouveaux cas d'usage
- Rapport_IA_2025_Web.pdf

Differentes familles de cas d'usage :

- Analyse des écritures des parties (ex. : extraction de données, questions juridiques Nouvelles, orientation...) ;
- Recherche juridique améliorée ;
- Aide à la rédaction

Critères éthiques

- Impact sur la fonction de juger, sur les droits fondamentaux, transparence et éthique des modèles algorithmiques, impact environnemental...

Critères juridiques

- Règlementation IA et réglementation de la protection des données

Critères fonctionnels :

- Gain de qualité ou gain d'efficacité

Critères techniques

- Disponibilité de la donnée et faisabilité technique

Critères économiques

- Charges sur les ressources humaines (développement, métier..), autres ressources, charge d'entraînement et coût d'exploitation...

Cas d'usage simples :

- la structuration et de l'enrichissement des documents ;
- recherche sémantique dans les bases de données documentaires ;

Cas d'usage complexes :

- l'exploitation des écritures des parties ;
- la recherche de connexité matérielle et intellectuelle ;
- la détection des précédents et rapprochements de jurisprudence ;
- l'exploitation des bases de données documentaires ;

Cas d'usage complexes :

- l'aide à la rédaction

Cas d'usage exclus :

- l'aide à la décision

Merci !

